

Image not found or type unknown



Reconnaissance et droits du père

Par **loupiotterouge**, le **08/12/2009** à **23:13**

Bonjour,

j'ai un bébé de trois mois qui n'est pas reconnu par son papa, car nous étions séparés lors de ma grossesse; celui-ci veut le reconnaître. Le papa a t-il besoin de ma présence à la mairie pour le reconnaître ou il peut le faire seul et sans mon accord. sachant que nous avons un autre enfant qu'il a reconnu avant sa naissance et que le juge a statué une garde alternée provisoire sur 12 mois. Et quels seront ses droits s'il reconnaît le bébé. Merci